



DÉCISION

N° : 2026- 362

Exécutoire le : 04 SEP. 2026

Publiée / Notifiée le : 04 SEP. 2026

Visée le : 02 SEP. 2026

COMMANDE PUBLIQUE

Marché 25014 :

Rénovation de l'ancien OTI de Ruffieux en bureaux à destination du service des eaux de Grand Lac

Lot 10 : Plomberie - CVC

ATTRIBUTION

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu la délibération en date du 14 avril 2026, portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2026-66 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 12^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée en date du 30/07/2026,

Considérant la nécessité pour Grand Lac de relancer ce lot en raison de la résiliation du marché précédent pour cause de liquidation judiciaire du titulaire,

Considérant l'analyse des offres,

Considérant l'offre de l'entreprise SARL Bossio Elec, domiciliée, 115 route du chêne 73390 Chateauneuf

Considérant l'avis de la Commission des procédures adaptées en date du 25/08/2026

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : ATTRIBUTION

De signer le marché n°26014 lot 10 avec l'entreprise SARL BOSSIO ELEC pour un montant forfaitaire de 30 565.73 € HT

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise titulaire : SARL BOSSIO ELEC

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.

2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 12^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique
Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Yves MERCIER Vice-président commande publique, travaux et gens du voyage
le 01/09/2026 16:12:00



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2026-362 - Marché 25014 : Rénovation de l'ancien OTI de Ruffieux en bureaux à destination du service des eaux de Grand Lac - Lot 10 : Plomberie - CVC - Attribution -

Date de transmission de l'acte : 02/09/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 02/09/2026

Numéro de l'acte : Dec2596 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260901-Dec2596-AI

Date de décision : 01/09/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte :

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.1. Délibérations
- 1.1.1.3. Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

